

SYNTHÈSE DES CO-PRÉSIDENTS

28-29 mai 2009

Réunion conjointe à haut niveau du Comité d'aide au développement (CAD)
et du Comité des politiques d'environnement (EPOC) de l'OCDE

RÉUNION CONJOINTE A HAUT NIVEAU DU COMITE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (CAD) ET DU COMITE DES POLITIQUES D'ENVIRONNEMENT (EPOC) DE L'OCDE

Siège de l'OCDE, Paris
28-29 mai 2009

Ont participé à cette réunion conjointe à haut niveau de l'OCDE sur le développement et l'environnement, 75 représentants de haut rang, dont 13 ministres, vice-ministres et responsables d'organismes. Étaient représentés la totalité des 30 pays membres de l'OCDE plus cinq pays pour lesquels le processus d'adhésion est en cours. Étaient en outre présents 17 ambassadeurs de pays de l'OCDE et sept représentants d'organisations gouvernementales internationales. Au total se trouvaient ainsi rassemblées quelque 250 personnes. Une participation aussi nombreuse atteste en soi et à elle seule l'urgente nécessité d'une action visant à mieux intégrer les efforts en faveur du développement, d'une part, et de l'environnement, d'autre part.

Au cours de cette réunion ont été entérinés deux documents : un *Texte* et un *Document d'orientation sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement*. Nous avons également pris note d'un *Rapport sur les progrès accomplis* qui sera soumis aux ministres de la coopération pour le développement et de l'environnement des pays de l'OCDE. Enfin, et ce n'est pas le moins important, nous avons arrêté un ambitieux programme d'action, tourné vers l'avenir, en vue d'approfondir le partenariat entre les deux communautés de l'environnement et du développement.

Environnement et développement : un nouveau départ

Dans nos remarques liminaires, nous rappelons aux participants les deux objectifs fondamentaux assignés à la réunion, à savoir :

- Faire le point sur les progrès accomplis pour ce qui est de l'intégration environnement-développement, surtout depuis la réunion du CAD et de l'EPOC au niveau des ministres en 2006. Revêtent une importance toute particulière à cet égard les travaux effectués par les trois équipes de projet conjointes mises en place après la réunion de 2006, dont rend compte le Rapport aux ministres de l'Environnement et de la Coopération pour le développement.
- Définir un programme d'action tourné vers l'avenir en vue d'approfondir le partenariat entre les deux communautés afin de s'attaquer aux problèmes urgents et capitaux qui se posent à l'interface entre environnement et développement. Lors de la réunion, quatre sujets retiendront plus particulièrement l'attention : la mobilisation de financements durables pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, le financement de l'adaptation au changement climatique, le renforcement des capacités et la gouvernance en matière de gestion de l'environnement, et le soutien de scénarios de développement sobres en carbone.

Nous soulignons par ailleurs que notre objectif à long terme est d'améliorer la cohérence des efforts déployés par les spécialistes de l'environnement et du développement, à la fois au sein de nos pays et avec nos partenaires dans les pays en développement. Les progrès du développement, surtout dans les pays les plus pauvres, sont aujourd'hui menacés par la crise financière, le changement climatique et l'instabilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Il est donc essentiel d'adopter une perspective à long terme pour le traitement des questions qui requièrent l'attention immédiate des responsables politiques.

Dans ce contexte, avoir choisi d'inscrire la question du changement climatique à l'ordre du jour de la présente réunion conjointe à haut niveau est on ne peut plus judicieux. De fait, le Plan d'action de Bali de la CCNUCC, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le Programme d'action d'Accra constituent les trois piliers autour desquels doivent s'articuler nos travaux aujourd'hui.

Dans son discours de bienvenue, M. Mario Amano, Secrétaire général adjoint de l'OCDE, souligne à quel point les choses ont changé depuis la réunion en 2006 des ministres de l'Environnement et de la Coopération pour le développement. Les donateurs internationaux ne sont plus de simples spectateurs mais participent activement aux négociations internationales sur le financement de l'action relative au changement climatique, sujet essentiel dans la perspective de la Conférence de Copenhague sur le climat prévue plus tard dans l'année. La « croissance verte » n'est plus une notion que prônent les seuls défenseurs de l'environnement mais une priorité de l'action publique, et qui vient à un rang élevé sous l'effet de la crise économique. De son côté, le Programme d'action d'Accra fait du principe de la responsabilité mutuelle entre donateurs et bénéficiaires une réalité. Il conviendra en conséquence désormais d'appliquer à l'aide dans le domaine de l'environnement l'optique définie à Accra.

Face à ce paysage transformé, la poursuite de la collaboration entre le CAD et l'EPOC est plus indispensable que jamais ± message sur lequel insistent également M. Eckhard Deutscher, le Président du CAD, et M. Mats Olsson, le vice-Président de l'EPOC. Les acteurs de la coopération pour le développement sont de plus en plus conscients de l'importance fondamentale d'une bonne gestion de l'environnement pour étayer une croissance économique soucieuse des pauvres. Les organismes chargés de l'environnement dans les pays de l'OCDE regorgent de compétences à offrir pour aider à faire en sorte qu'il en aille ainsi. Ils reconnaissent aussi que les problèmes mondiaux d'environnement ne peuvent être réglés par la seule action des pays de l'OCDE. Une étroite collaboration entre les ministères et organismes œuvrant dans les domaines de l'environnement et de la coopération pour le développement, respectivement, est en conséquence essentielle.

Financement durable pour l'accès à l'eau et à l'assainissement

M. Masaki Suzuki (Vice Ministre assistant, ministère de l'Environnement, Japon) et M. Martin Dinham (Directeur général international, Department for International Development, Royaume-Uni) ouvrent le débat.

M. Suzuki fait observer que la plupart des pays de l'OCDE ont mis à profit la crise économique et financière actuelle pour promouvoir un développement respectueux de l'environnement. Dans le domaine de la coopération pour le développement aussi, l'accent doit être mis sur la promotion d'un développement durable à long terme. Dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, cela suppose une démarche globale, ne se limitant pas au traitement des problèmes d'accès à l'eau et à l'assainissement mais s'étendant également à la prévention de la pollution de l'eau, à la préservation des écosystèmes et à la promotion d'une gestion intégrée des ressources en eau. Cela requiert de vastes partenariats associant tous les donateurs, les organisations internationales et d'autres parties prenantes.

M. Dinham souligne que la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) relatifs à l'eau et à l'assainissement est déterminante pour la concrétisation des autres OMD, à commencer par ceux concernant la réduction de la pauvreté, l'éducation et l'égalité des sexes. Elle nécessite des apports financiers importants mais n'est pas hors de portée sous réserve qu'un dosage approprié soit effectué entre les approches et instruments utilisés et que l'aide soit mieux ciblée vers les pays qui en ont le plus besoin. Dans ce contexte, M. Dinham salue les travaux menés récemment par l'OCDE sur la planification financière stratégique et incite les membres à se mettre d'accord sur des mesures concrètes destinées à soutenir les efforts déployés par les pays en développement en vue d'atteindre leurs objectifs en matière d'eau et d'assainissement.

Les principaux messages ressortant des échanges de vues qui s'engagent ensuite sont les suivants :

- Des quatre crises actuelles, alimentaire, énergétique, financière et dulçaquicole, celle qui concerne l'eau est la moins connue ± c'est en quelque sorte une crise silencieuse. Le manque de visibilité du secteur gêne la mobilisation de ressources au profit du secteur.
- La réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) relatifs à l'eau et à l'assainissement est déterminante pour la concrétisation des autres OMD, à commencer par ceux concernant la réduction de la pauvreté, l'éducation et l'égalité des sexes. Elle nécessite des apports financiers importants. Le changement climatique exacerbe nombre des problèmes en cause, ne faisant qu'ajouter à l'urgence d'une action.
- Les ressources d'aide publique au développement (APD) doivent être accrues mais elles resteront limitées et devront être utilisées de façon stratégique, là où elles sont le plus nécessaires. La contribution des pays de l'OCDE ne doit pas s'arrêter à l'apport direct de capitaux mais s'étendre à la recherche de moyens innovants propres à mobiliser des financements de toutes provenances, y compris dans le secteur privé.
- Un autre rôle essentiel de l'APD est d'aider à améliorer la gouvernance et la gestion du secteur de l'eau, y compris le côté demande, à travers une action de renforcement des capacités (à tous les niveaux) et une coopération technologique.
- Des mesures et dispositifs sont indispensables pour améliorer encore l'efficacité de l'aide en faveur de l'eau et de l'assainissement, notamment une meilleure coordination entre les donateurs. Il faut aussi opérer un suivi plus rigoureux des effets de l'aide en faveur de ce secteur et pas seulement des moyens mis en œuvre.
- Des projets isolés s'inscrivant dans le cadre général d'une stratégie nationale ont davantage de chances de réussir car ils sont bien intégrés au sein d'un réseau plus large de soutien et reflètent un consensus sur les besoins, en d'autres termes car ils respectent des principes fondamentaux d'efficacité de l'aide tels que l'alignement et l'appropriation.
- Appliquer une « *planification financière stratégique* » et accroître les financements provenant de la tarification, des taxes et des transferts est essentiel pour garantir la viabilité financière et pour mobiliser des fonds sur les marchés des capitaux et financiers, ainsi que pour obtenir une intensification des efforts. Les donateurs peuvent aider à faciliter ces processus et à renforcer les capacités, mais l'initiative reste dans les mains des partenaires en développement. Les ministères des Finances en particulier, ont un rôle particulier à jouer dans ce domaine.
- Instaurer une gestion durable des ressources en eau ne se limite pas à traiter les problèmes d'accès à l'eau et à l'assainissement. Cela implique aussi d'aborder les questions relatives à la prévention de la pollution, à la préservation des écosystèmes et à la promotion d'une gestion plus intégrée des ressources en eau.

Financement au service de l'adaptation au changement climatique

M. Paavo Väyrynen (Ministre du commerce extérieur et du développement, Finlande) et M. Bruno Oberle (Secrétaire d'État à l'Environnement, Suisse) ouvrent le débat.

M. Väyrynen fait remarquer que le financement lié au changement climatique (qu'il s'agisse de l'adaptation à ce dernier comme de l'atténuation de ses effets) doit être replacé dans le contexte plus général du financement du développement. Son emploi doit être régi par les mêmes principes et il doit passer par les mêmes canaux que l'aide au développement. M. Väyrynen insiste sur la nécessité de dispositifs novateurs au

vu de la crise financière et d'une amélioration de la cohérence des politiques, visant le climat et les échanges en particulier.

M. Oberle souligne le rôle important de catalyseur que l'aide publique au développement (APD) continuera de jouer pour promouvoir l'adaptation au changement climatique. Selon lui, les pays membres de l'OCDE doivent s'appliquer à mettre en évidence les effets positifs sur le développement de mesures d'adaptation au changement climatique efficaces par rapport à leur coût et bien coordonnées reposant sur des plans nationaux d'adaptation judicieux et bien équilibrés. M. Oberle rappelle qu'il reste de vastes possibilités inexploitées pour mettre en place de nouveaux dispositifs novateurs de financement de l'adaptation. Il propose par ailleurs que les pays de l'OCDE se penchent sur l'idée de fonder les budgets relatifs au changement climatique sur le principe pollueur-payeur.

Les principaux messages ressortant des échanges de vues qui s'engagent ensuite sont les suivants :

- Il est essentiel de mobiliser des financements prévisibles qui viennent s'ajouter aux engagements existants d'APD pour soutenir les efforts d'adaptation au changement climatique déployés par les pays en développement, et de veiller à ce que ces financements parviennent jusqu'aux pays et populations les plus vulnérables. Les négociations préalables à la Conférence de Copenhague contribuent largement à promouvoir cet objectif, et le renforcement de la coopération et de la coordination entre les ministères et organismes chargés respectivement du développement et de l'environnement s'en trouve stimulé.
- La collaboration entre les ministres de l'environnement et de la coopération pour le développement autour des questions d'adaptation présente des avantages en ce sens qu'elle favorise un partage des connaissances sur les sources internationales et les modalités de financement ainsi que sur les problèmes spécifiques que posent le changement climatique et l'adaptation à ce dernier dans les pays en développement.
- Dans le Plan d'action de Bali, il est reconnu que les questions d'adaptation doivent occuper une place importante dans les négociations sur le changement climatique, où une attention adéquate doit être accordée à la prévisibilité des financements, à la recherche de méthodes nouvelles et novatrices de financement et à la mobilisation de financements et d'investissements nouveaux, d'origine aussi bien privée que publique.
- Multiplier les sources publiques sera essentiel pour réunir ces financements et parvenir à un accord à Copenhague. Les financements publics destinés à faciliter l'adaptation dans les pays en développement doivent obéir au principe de solidarité et au principe pollueur-payeur, mais aussi au principe de la responsabilité commune mais différenciée.
- Les objectifs de développement et les stratégies d'adaptation sont souvent étroitement liés de sorte que l'APD continuera de jouer un rôle important dans la promotion de l'adaptation. Il faut par ailleurs veiller, dans le financement de l'adaptation, à œuvrer dans le sens des objectifs de lutte contre la pauvreté.
- Les financements publics ne seront toutefois pas suffisants à eux seuls pour couvrir les coûts de l'adaptation. Il faut par conséquent en parallèle mobiliser d'autres ressources auprès du secteur privé à travers des dispositifs novateurs de financement. Les possibilités qui s'offrent dans ce domaine sont encore grandement sous-exploitées et les participants passent en revue les principales options.
- Les financements axés sur le changement climatique doivent respecter les principes d'efficacité de l'aide. Il faut en particulier veiller à ce que les dispositifs mis en place dans ce domaine favorisent une large appropriation au niveau des pays, contribuent à renforcer les capacités nationales de traitement des problèmes liés au changement climatique et concourent à une approche cohérente des questions de développement et de celles relatives au changement climatique.

- Dès lors que des fonds sont mobilisés auprès de sources diverses se pose la question de savoir comment en sont opérés la répartition et le transfert et quel usage en est fait. Les politiques et législations nationales peuvent offrir des possibilités pour aligner les mesures d'adaptation sur les priorités du développement. Les initiatives trouvant leur origine dans les pays partenaires doivent être encouragées, et les donateurs peuvent les soutenir. Une bonne gouvernance et un environnement favorable sont essentiels pour une utilisation efficace des financements à l'appui de l'adaptation et des initiatives fructueuses d'adaptation.
- Des critères précis, plus rigoureux, doivent être définis pour le suivi du financement de l'adaptation. L'OCDE a un rôle à jouer à cet égard, de même que dans le suivi du volume des fonds affectés à l'adaptation. Elle doit en outre veiller à la cohérence des approches adoptées par les donateurs pour l'adaptation.

Renforcement des capacités au service de la gouvernance environnementale dans le contexte du Programme d'action d'Accra

M. Byung-Wook Lee (Vice Ministre de l'Environnement, République de Corée) et M. Adolf Klope-Lesch (Directeur Général, ministère fédéral de la Coopération économique et du développement, Allemagne) ouvrent le débat.

M. Lee note que si les considérations d'environnement ne sont pas pleinement intégrées dans les politiques, programmes et projets de développement, cela risque de nuire à l'efficacité de l'aide. Il indique que, dans le contexte du Programme d'action d'Accra, il faut redoubler d'efforts pour aider les pays partenaires à prendre conscience de l'importance de la durabilité environnementale pour leur propre développement, à voir les possibilités qui s'offrent d'instaurer une croissance verte et ainsi à s'approprier la gestion de leur environnement.

M. Klope-Lesch souligne qu'une amélioration de la gouvernance environnementale et de la gestion de l'environnement contribue à la réalisation des objectifs de développement et doit aujourd'hui être placée au cœur des stratégies et programmes de développement. Il précise qu'un dialogue à long terme est indispensable pour faire en sorte que l'amélioration de la gouvernance environnementale et de la gestion de l'environnement se voie accorder un rang élevé dans l'échelle des priorités politiques.

Les principaux messages ressortant des échanges de vues qui s'engagent ensuite sont les suivants :

- La mauvaise gestion de l'environnement et des ressources naturelles nuit au développement dans de nombreux pays partenaires. Les principaux secteurs qui ont à en souffrir sont l'agriculture, l'énergie, la pêche, la sylviculture, les industries extractives et l'eau.
- Le changement climatique rend d'autant plus urgente une amélioration de la gestion des ressources naturelles. Le renforcement des capacités en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets est une priorité.
- Le fait que les considérations d'environnement n'ont pas été pleinement intégrées dans les politiques, programmes et projets de développement a nui à l'efficacité de l'aide. Le Programme d'action d'Accra suscite un regain d'attention pour la question en même temps qu'il souligne la nécessité de veiller à ce que le soutien apporté pour le renforcement des capacités soit dicté par la demande et ancré sur les politiques et stratégies des pays en développement eux-mêmes.
- Un renforcement des capacités est indispensable à tous les niveaux, des échelons locaux à l'échelon central de l'administration. Reste que les organismes de coopération pour le développement doivent aussi se mettre mieux à mêmes de soutenir les efforts dans ce domaine.

- Une meilleure coordination des initiatives des donateurs est également indispensable. Cela vaut aussi bien pour les donateurs bilatéraux que pour les institutions financières multilatérales.
- L'amélioration de la gouvernance environnementale et de la gestion de l'environnement est une condition préalable à la réalisation des objectifs de développement. Le principe du développement durable doit aujourd'hui figurer au cœur des stratégies et programmes de lutte contre la pauvreté et de développement, dans tous les secteurs et à tous les niveaux.
- Un renforcement des capacités humaines et institutionnelles est essentiel pour permettre une approche de la gestion de l'environnement qui associe véritablement l'ensemble du pays. Les donateurs doivent aussi aider la société civile et les organisations locales à jouer un rôle actif en veillant à l'efficacité, à l'équité et à la transparence de la gestion des ressources naturelles.
- Il existe déjà de nombreux outils et solutions propres à favoriser une amélioration de la gouvernance environnementale et de la gestion de l'environnement, notamment la réforme fiscale écologique, l'évaluation environnementale stratégique (EES), l'étude d'impact sur l'environnement (EIE), le paiement pour les services d'écosystème, ou l'évaluation économique des actifs et services environnementaux, pour ne citer que ceux-là. Il convient de promouvoir activement une utilisation plus large de ces moyens et d'autres. Il serait aussi utile d'affiner des instruments tels que l'analyse d'impact de la réglementation.
- La coopération pour le développement a un rôle à jouer dans le renforcement des capacités de gouvernance environnementale et de gestion de l'environnement. Une priorité est d'aider les ministères de l'environnement à se doter des compétences voulues pour soutenir le dialogue avec les ministères de la planification, des finances ou sectoriels. Il est tout aussi important, sinon plus, d'aider à renforcer les connaissances environnementales des acteurs qui œuvrent dans d'autres domaines et leur capacité d'intégrer systématiquement et en amont les questions d'environnement.
- Il existe aussi de nombreuses possibilités de lancer des initiatives régionales de renforcement des capacités, notamment autour de ressources environnementales communes comme des fleuves.
- Il faut établir des orientations exhaustives pour l'intégration des considérations d'environnement dans les plans et budgets nationaux et sectoriels. Il est également indispensable que les membres de l'OCDE mettent en commun les pratiques optimales pour le renforcement des capacités au service de la gouvernance environnementale, dans le contexte du Programme d'action d'Accra. Cela suppose une intensification de la collaboration entre les agences et ministères chargés de la coopération pour le développement et de l'environnement.

Favoriser l'adoption de scénarios de développement sobres en carbone : déployer des stratégies gagnant-gagnant pour concilier les objectifs d'atténuation du changement climatique et de développement

Mme Lisa Jackson (Administratrice, Agence pour la protection de l'environnement, Etats-Unis) et M. Ib Petersen (Secrétaire d'État à la coopération au développement, Danemark) ouvrent les débats.

Mme Jackson souligne qu'un modèle économique sobre en carbone peut aider à apporter des solutions aux problèmes de climat aussi bien qu'à la crise économique : un urbanisme mieux pensé, des transports publics et des constructions écologiques sont autant de solutions efficaces par rapport à leur coût permettant de réduire la demande d'énergie tout en étant bénéfiques pour la santé. Les partenariats public-privé et la coopération internationale peuvent quant à eux accélérer le déploiement de technologies propres et l'innovation dans ce domaine.

M. Petersen insiste sur l'importance d'inciter tous les pays à adopter des scénarios de développement sobres en carbone. Il souligne les bienfaits que les pays en développement peuvent en escompter sur les plans économique et technologique, et précise que des solutions simples, sobres en carbone, existent déjà. Il appelle les pays industrialisés à fournir des incitations adéquates, sous forme de financements, d'assistance et de technologie, pour amener les pays en développement à suivre des « stratégies de développement vert ».

Les principaux messages ressortant des échanges de vues qui s'engagent ensuite sont les suivants :

- Un développement sobre en carbone peut être regardé comme un moyen de contrer la crise économique en même temps que de remédier aux problèmes liés au climat. Des avancées vers un développement propre sont essentielles pour éviter que s'engage une course à l'épuisement des ressources mondiales, course à laquelle personne n'aurait rien à gagner.
- Un développement sobre en carbone peut servir trois objectifs fondamentaux à la fois : stimuler la croissance, contrer le changement climatique et assurer la sécurité énergétique, sans compter les avantages annexes, sur la santé par exemple du fait d'une moindre pollution de l'air. Un changement de paradigme s'impose donc afin de remplacer les modèles classiques de développement par des modèles privilégiant une croissance verte.
- Il existe des mesures simples, bénéfiques à tous points de vue, qui peuvent contribuer à orienter les pays vers des scénarios de développement sobres en carbone.
- Une action est indispensable dans le secteur de l'énergie, par exemple des mesures propres à promouvoir une utilisation accrue des énergies renouvelables et une amélioration de l'efficacité énergétique. Elle est tout aussi essentielle dans les domaines de la sylviculture et de l'agriculture, autres secteurs primordiaux dans les pays en développement où les populations les plus pauvres sont souvent les plus tributaires des ressources naturelles. Il faut trouver des moyens de susciter des initiatives dans ces secteurs, y compris à travers le renforcement des institutions et des cadres de gouvernance.
- Les pays développés doivent montrer l'exemple, que ce soit au niveau de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou du soutien apporté aux pays en développement. Dans ce contexte, il convient également de tenir compte de la problématique homme-femme.
- Une intensification de la coopération internationale s'impose, s'agissant aussi bien de susciter et de soutenir une action plus déterminée dans les pays en développement que de mener des travaux de recherche et développement sur des technologies prometteuses. A cet égard, le partage de données d'expérience entre pays est essentiel.
- Une intensification de la coopération avec le secteur privé est déterminante, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Des partenariats public-privé peuvent y contribuer pour beaucoup.
- Il est également important d'associer aux efforts les acteurs locaux au niveau des pays.
- Si le secteur privé a certes un rôle important à jouer, un soutien financier public est également nécessaire pour étayer les efforts d'atténuation comme d'adaptation.
- Divers axes de travail sont suggérés à l'intention de l'OCDE, notamment examiner les synergies entre atténuation et adaptation, d'une part, et développement, d'autre part, promouvoir l'intégration de stratégies de développement sobres en carbone dans la coopération pour le développement,

analyser des dispositifs d'incitation pour un développement sobre en carbone tels que ceux visant à réduire les émissions résultant de la déforestation et entreprendre des études sur le Mécanisme pour un développement propre (MDP).

La voie à suivre

Se tournant vers l'avenir, les participants manifestent leur détermination à approfondir encore la collaboration entre les ministères et agences chargés respectivement de l'environnement et de la coopération pour le développement dans les pays de l'OCDE en prenant appui sur les travaux déjà menés à bien.

Les priorités suivantes, ressortant des séances précédentes pour les travaux futurs de l'OCDE, sont mises en évidence pour examen par l'EPOC et le CAD dans le cadre de l'élaboration de leur programme de travail :

- Approfondir les travaux sur l'adaptation, notamment pour ce qui est de l'intégration des considérations liées à l'adaptation dans les modalités d'aide existantes et les dispositifs d'évaluation environnementale, de l'évaluation des progrès de l'adaptation, du suivi de l'aide en faveur de l'adaptation, de l'étude des incitations propres à susciter la participation du secteur privé, et de l'examen des coûts et autres aspects économiques de l'adaptation.
- Examiner les synergies entre atténuation et adaptation au regard des objectifs de développement, promouvoir l'intégration de mesures de lutte contre le changement climatique dans les stratégies nationales de développement, et analyser des dispositifs d'incitation tels ceux visant à réduire les émissions résultant de la déforestation et le MDP.
- Etablir des orientations exhaustives pour l'intégration des considérations d'environnement dans les plans et budgets nationaux et sectoriels, recenser les approches permettant de prendre en compte systématiquement et en amont les questions d'environnement dans le dialogue sur les politiques sectorielles, et procéder à des expérimentations sur le terrain. Le renforcement des capacités suscite un intérêt particulier dans le contexte du changement climatique.
- Partager les pratiques optimales pour le renforcement des capacités et l'amélioration de la gouvernance dans le domaine de l'environnement, dans le contexte aussi bien de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide que du Programme d'action d'Accra. Cela suppose une intensification de la collaboration entre les organismes œuvrant dans les domaines de la coopération pour le développement et de l'environnement, respectivement.

En conclusion est soulignée l'importance des sujets abordés lors de la présente réunion dans la perspective de la réunion de juin 2009 du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres, dont un des thèmes est la croissance verte. Les participants se félicitent de la poursuite de la collaboration entre le CAD et l'EPOC, avec éventuellement la tenue d'autres réunions à haut niveau.

M. Bert Koenders
Ministre de la Coopération au développement
Pays-Bas

M. Kak-soo Shin
Vice-Ministre de Affaires étrangères et
Commerce
République de Corée

